

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL VÉTÉRANS PAR ÉQUIPE

CI - JOINT :
LE RÈGLEMENT,
& RÉSULTATS + EFFECTIFS
& LA FEUILLE D'ENGAGEMENT.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL VÉTÉRANS PAR ÉQUIPES

I CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1 - Le championnat est ouvert aux licenciés F.F.T.T. Vétérans (licences Compétitions et Loisirs).

Tous les joueurs participant au championnat par équipes, ainsi que le capitaine non joueur et les conseillers non joueurs, doivent être licenciés FFTT.

Le joueur ne sera autorisé à participer à la rencontre que s'il respecte les articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical des règlements généraux fédéraux.

Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas validée pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel, avec les conséquences qui en découlent pour son équipe.

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale. Dans le cas contraire, il n'est pas autorisé à jouer.

Dans le cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation, dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Certification médicale :

Licencié de plus de 40 ans : certificat médical valable 5 ans sauf changement de catégorie. Renouvellement annuel durant ces 5 ans avec l'attestation au questionnaire de santé majeur (puis nouveau certificat exigé un après changement de catégorie).

2 - Il n'y a pas de limitation concernant la participation des Féminines, des Étrangers et des Muté(e)s.

3 - C'est un championnat de niveau départemental, il n'y a pas de niveau régional.

4 - Les clubs ne disposant pas d'un nombre suffisant de Vétérans pour constituer une équipe pourront constituer une entente avec un autre club (comme la Coupe Nationale Vétérans) dans la limite d'une seule équipe.

5 - Un club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

II COMPOSITION DU CHAMPIONNAT :

Il se composera d'une ou de deux poules suivant le nombre d'inscrits. Au-dessus de 12 équipes inscrites, 2 poules seront constituées en tenant compte du classement général de la saison précédente, si un club a exactement 2 équipes engagées, elles seront placées chacune dans une poule ; si un club a plus de 2 équipes engagées, les équipes placées dans la même poule se rencontreront en première ou deuxième journée.

III DÉROULEMENT :

Ce Championnat se déroule sur les 2 phases de la saison.

Les rencontres se dérouleront le **MERCREDI OU LE MARDI, SUIVANT LA DISPONIBILITÉ DES CLUBS et à 20h00.**

Elles pourront être avancées ou reportées par simple accord entre les deux clubs jusqu'à 15 jours avant ou après la date officielle, et en avoir informé le Responsable du Championnat et la Commission Sportive Départementale.

Si deux équipes ne peuvent s'entendre sur une autre date que celle prévue au calendrier sportif, la rencontre devra être jouée, à la date officielle du calendrier, sauf cas de force majeure, qui sera étudié en Commission Sportive Départementale.

La saisie des feuilles de rencontre doit obligatoirement être effectuée sur GIRPE sous peine de pénalités financières (en cas de problème technique, contacter immédiatement le Comité Départemental).

Le club recevant doit fournir des balles agréées en plastique pour le championnat vétérans par équipes.

IV COMPOSITION DES ÉQUIPES :

Les équipes sont composées de 3 joueurs (ou joueuses).

Une rencontre est composée de 9 parties de simple et d'une partie de double disputées dans l'ordre suivant :

A X - B Y - C Z - B X - double - A Z - C Y - B Z - C X - A Y.

Toutes les parties sont disputées.

La rencontre se déroule normalement sur deux tables, mais si les conditions matérielles ne le permettent pas, la rencontre pourra avoir lieu sur une seule table.

Une partie gagnée apporte 2 points, une partie perdue 1 point, une partie perdue par forfait 0 point, un joueur présent mais qui abandonne avant la partie 0 point, un joueur qui abandonne en cours de partie 1pt, mais la réglementation des Points / Classement sera appliquée en cas d'abandon, sauf s'il produit un Certificat Médical dans les jours qui suivent la date de la rencontre, un joueur présent mais blessé dès son arrivée est considéré comme absent, et marque 0 pt.

Un joueur qui abandonne ou qui refuse de disputer une partie ne peut plus participer aux éventuelles parties suivantes (double compris). Il marque à chaque fois 0 point pour son équipe.

Les parties (dans l'ordre spécifié au titre IV) sont arbitrées par les joueurs dans l'ordre suivant :

C - Z - A - Y - A ou B ou C - X - B - Y - A - X ou Z

Toutefois, un joueur peut se faire remplacer à l'arbitrage par un autre joueur licencié ou un accompagnateur licencié de son équipe.

Lorsque la rencontre se joue sur deux tables, un arbitre-joueur peut être remplacé entre deux manches pour accélérer le déroulement de la rencontre.

V DURÉE DES PARTIES :

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

VI BRÛLAGE :

Il n'y a aucun brûlage avec les autres Championnats.

Si un club a plusieurs équipes, le joueur (ou la joueuse) qui a joué 2 fois dans une équipe ne peut plus en changer.

VII DÉCOMPTÉ DES POINTS - RENCONTRES :

Une victoire : 3 points

Un résultat nul : 2 points

Une défaite : 1 point

Une défaite par pénalité : 0 point

Une défaite par forfait : 0 point

La décision de la défaite par pénalité appartient à la Commission Sportive Départementale qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, attribuer le point de la défaite.

VIII TITRE :

Dans 1 poule unique le titre est attribué à l'équipe qui finit première à l'issue de la saison.

En cas de 2 poules il sera organisé des ½ finales croisées entre les 2 premiers de chaque poule. Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront pour disputer la finale, les perdants la place 3^{ème}/4^{ème}. Des rencontres de classement pourront être effectuées entre les autres équipes classées à un même niveau (3^{ème} - 3^{ème} de poule, 4^{ème} - 4^{ème} etc...) pour faire un classement général intégral. Si la rencontre ne s'effectue pas, les équipes seront classées suivant le classement inter-poules.

IX FORFAIT :

L'équipe concernée perd la rencontre 20 pts à 0 et 3 pts à 0.

X IMPORTANT :

C'est un championnat officiel et tous les résultats seront comptabilisés.

Un(e) joueur (euse) ayant une **Licence Loisir** peut jouer à condition d'être en règle avec la certification médicale, sa licence sera transformée automatiquement en Licence Compétition (et par conséquent, la facture sera adressée au club où le(la) joueur(euse) possède sa licence).

XI INSCRIPTION :

Prix d'Engagement par Équipe : **80,00 €** (à l'ordre de FFTT – Seine - Saint - Denis).

XII DISPOSITIONS DIVERSES :

- 1 - Tout litige faisant suite à un cas non prévu au présent règlement sera tranché par la Commission Sportive Départementale.
- 2 - Le fait de s'inscrire et de participer, implique l'acceptation du présent règlement.
- 3 - Les cartons disciplinaires infligés lors de ce championnat sont assimilés aux épreuves par équipes.
- 4 - Le coefficient Points / Classement de cette épreuve est de 0,50.

Les feuilles de rencontre seront à expédier **IMPÉRATIVEMENT** le lendemain de la rencontre à :

F.F.T.T. – CD93TT
Comité Départemental de Seine - Saint - Denis (ou CD 93)
1 - 3 Rue de la Poterie
93200 SAINT - DENIS

Date de la Dernière Modification : 12/09/2025